

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Varennes en Argonne s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Philippe FOSSEPREZ

## ORDRE DU JOUR

1. **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
2. **CREANCES ETEINTES – NON VALEUR**
3. **PPRI (PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION)**
4. **MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA ROUTE DE LA FORESTIERE**
5. **EMBAUCHE**
6. **CREDIT BAIL**
7. **TARIFS ET SALAIRES CENTRE AERE**
8. **CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES**
9. **CONVENTION GR14**
10. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Philippe FOSSEPREZ, Denis DROUET, Loïc TABOUREAUX, Éric JACQUEMIN, Claude GAMBINI, Delphine PERIN, Michel GODARD, Pascal BARBORIN, Danielle MAYOT, Emilie COUTY, Marie THILLY

### Étaient représentées :

Anne-Sophie FOUCHARD par Marie THILLY  
Karine BRUGNON par Eric JACQUEMIN  
Elodie KREBS par Emilie COUTY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, *Delphine PERIN* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture et Approbation du Compte Rendu du précédent Conseil Municipal daté du 6 mars 2024.

Vote : **POUR à l'unanimité**

## 1. Subventions aux associations

La commission s'est réunie et a étudié les demandes de subventions. Elle propose les subventions suivantes :

ADMR	0
Amicale des Sapeurs Pompiers du Val d'Argonne	300 €
Amis des Arts	132 €
Terre d'Argonne	300 €
Football Club Varennois	375 €
Jeunesse sportive Marguerite	100 €
Restos du Cœur	600 €
Lire en l'Aire	200 €
Oasis Gourmande (collège)	200 €
Perchette Varennoise	330 €
USAM	606 €
Nat'Argonne	33 €
BAFA	200 €
MFR Damvillers	50 €
Amis de St Antoine	200 €

TOTAL : 3626 €\*

\*Diminution de 2 000 € par rapport à 2023 due principalement à une subvention exceptionnelle pour les 55 ans du jumelage et à la diminution du nombre de licenciés dans certaines associations.

Le conseil décide de suivre les propositions émises par la commission.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## 2. Créances éteintes – non valeurs

Des créances éteintes sont présentées.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise mais qu'il n'y a pas d'autres choix que d'accepter.

Les créances éteintes présentées : 1300.75€/ 5735€/ 77.38 € / 69.22€ / 415.30 €

La somme globale est conséquente

**Vote : POUR à l'unanimité** malgré les réticences des conseillers

## 3. PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation)

*Les plans de prévention des risques d'inondation ont pour objet principal de réglementer l'occupation et l'utilisation du sol dans les zones à risque. Ils sont élaborés par les préfetures, en concertation avec les communes et leur population. Ils permettent de délimiter des zones d'exposition au risque d'inondation. En fonction des aléas et des enjeux présents, ils réglementent l'occupation du sol afin d'en baisser la vulnérabilité dans l'objectif de ne pas aggraver les risques en limitant exposition des enjeux (biens et personnes). Les règles s'imposent aux constructions futures, aux constructions existantes mais également à tous les usages du sol allant des activités touristiques aux exploitations agricoles.*

Ils sont annexés aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de chaque commune concernée. Le document final du PPR est composé :

- D'un rapport de présentation qui contient l'analyse des phénomènes pris en compte, ainsi que l'étude de leur impact sur les personnes et sur les biens existants et futurs. Ce rapport indique aussi les principes d'élaboration du PPR et l'exposé des motifs du règlements.
- D'une carte réglementaire qui délimite les zones réglementées par le PPR
- D'un règlement qui précise les règles s'appliquant à chaque zone

Pour la commune de Varennes, une modification de la zone bleue est nécessaire. Il convient d'ajouter les zones 933, 805, 801, 753, 632, 776, 516, 517, 518, 520.

**Vote : POUR à l'unanimité**

#### **4. Motion contre la fermeture de la route de la Forestière**

Cette route longue de 9 km, empruntée régulièrement est à la charge de l'Etat qui souhaite se désengager. Une remise en état de la route ainsi que son entretien sont nécessaires.

Un comptage de passage de véhicules doit être effectué par la CODECOM.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil de la motion présentée par la CODECOM et demande si le conseil souhaite la signature de celle-ci.

**Vote : POUR à l'unanimité**

#### **5. Embauche**

La création d'un poste d'agent technique contractuel est envisagé.

Un poste plus polyvalent au niveau des compétences est souhaité afin de renforcer l'équipe des agents communaux et ainsi permettre d'effectuer certains travaux sans avoir recours à des entreprises. Ce poste serait effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2024 avec un niveau ATT de 1<sup>ère</sup> cl échelon 9.

**Vote : POUR à l'unanimité**

#### **6. Crédit Bail**

Concerne la CTA.

Le notaire ne souhaite pas que le crédit-bail soit porté à 15 ans comme vu lors d'un précédent conseil municipal mais reste effectif sur 12 années comme prévu initialement. Le notaire a procédé au recalcul des échéances trimestrielles en tenant compte des subventions reçues ainsi que des loyers déjà perçus.

Ainsi le loyer trimestriel perçu serait de 21 071,58€

La signature sera faite en juin.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **7. Tarifs et salaires centre aéré**

Les salaires et tarifs du centre aéré 2024 ont été abordés en commission. Celle-ci propose de conserver les mêmes montants que l'an passé.

### Salaire brut /semaine

Directeur : 500€

Animateur BAFA : 300€

Stagiaire BAFA : 250€

Non qualifié : 180€

### Tarif / semaine

QF < 500€ : 54€ par enfant

500€ < QF < 700€ : 56€ par enfant

QF > 700€ : 58€ par enfant

### Sorties prévues :

- Accrobranche / piscine / resto Ste Menehould
- Parc d'attraction
- Parc Argonne Découverte / camping

Attente des devis. Le tarif supplémentaire pour les sorties sera évoqué dans un prochain conseil après réception des devis.

La composition de l'équipe d'animation a été évoquée en commission.

Ce sera probablement le dernier centre de loisirs sous cette formule. En effet, un nouveau projet (projet éducatif territorial) est en cours d'élaboration avec la CODECOM et serait piloté par Familles Rurales.

**Vote : 1 abstention – 13 POUR**

## **8. Convention groupement de commandes**

La convention de groupement de commandes d'un schéma directeur d'eau avait déjà été évoqué en Conseil Municipal.

Le projet a été réparti en lots et chiffré.

LOT 1 : diagnostic des réseaux et ouvrages d'eau potable

LOT 2 : création d'un outil cartographique SIG

LOT 3 : levés et géolocalisation des réseaux (optionnel)

Concernant la commune, l'estimation des lots 1, 2 et 3 se porte à 21 079,46€ HT avec des subventions estimées à 16 863,57€ HT.

Le reste à charge de la commune serait donc de 4 215,89€

Après concertation, le conseil décide d'adhérer à la convention.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **9. Convention GR14**

Proposition de prolonger le GR 14 en passant dans Varennes.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **10. Questions et informations diverses**

- **Projet réhabilitation des places :**  
L'agence de l'eau a effectué des remarques prises en compte dans le projet.  
L'Architecte de Bâtiments de France a été plus exigeante, allant à l'encontre de l'agence de l'eau.  
Des négociations ont été entreprises et le projet initial sera remanié.
- **EHPAD :**  
L'EHPAD restera à sa place actuelle. Il sera réhabilité et des bâtiments neufs seront construits (lingerie, cuisine, chambres supplémentaires).  
Un marché de conception-réalisation va être lancé.
- **Musée :**  
Le projet de réhabilitation du musée et transformation en Historial doit être abandonné malgré le projet présenté et financé par Terres d'Argonne. En effet, le musée présentant un déficit de fonctionnement ne peut pas bénéficier de subventions. La DRAC ainsi que la CODECOM rejettent le projet. De plus, le musée étant classé musée de France, le projet est irréalisable mais la commune se doit de continuer d'assurer son fonctionnement.  
Cependant, il sera possible de le rénover et d'obtenir des aides financières de la région, de l'Etat e de l'Europe.
- **Camping :**  
Accueil du GTA  
L'ouverture du camping est effective avec la rénovation extérieure du bloc sanitaires.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30

La Secrétaire,  
Delphine PERIN

Le Maire,  
Philippe FOSSEPREZ